



## ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 pour la vigilance environnementale créée en 1988, agréée et représentative au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'urbanisme et au titre de l'article 40 de la loi du 16 juillet 1976 relative à la protection de la nature, pour le département de l'Aude

### ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PROJET AGRI-PHOTOVOLTAIQUE

DOSSIER ISSEL n°PV0478

-----

## **AVIS DE L'ASSOCIATION ECCLA** **en date du 25/11/2024**

### **A- Remarques et avis formulés par les autorités administratives**

#### **Remarques formulées par la MRAe** (Avis du 07/03/2024)

Les remarques de la MRAE sont rappelées ci-dessous.

**La MRAe recommande de compléter la description du projet et des aménagements nécessaires en phase de chantier et d'exploitation. Elle recommande de préciser la localisation des zones de stockage et de la base de vie afin d'estimer leurs impacts sur les milieux naturels**

**Conformément au contenu attendu d'une étude d'impact, la MRAe recommande de compléter le dossier en présentant, sur une zone élargie (échelle du SCoT pertinente) et en application de la démarche « éviter, réduire, compenser », une analyse multicritère permettant d'identifier des secteurs alternatifs et de les comparer de manière à démontrer la recherche d'un site de moindre impact environnemental.**

**La MRAe recommande de démontrer que le choix s'est porté sur des terrains de moindre valeur écologiques par rapport aux autres solutions étudiées, ou le cas échéant de revoir la localisation du projet.**

**La MRAe recommande de prendre en compte dans les mesures prévues dans l'étude d'impact, les préconisations du bureau d'étude en matière d'insertion paysagère et donc de revoir le positionnement des éléments techniques, ainsi que la mise en place de haies et le renforcement de la ripisylve permettant de réduire les visibilités du projet.**

**La MRAe recommande de compléter l'étude d'impact par un bilan des émissions de gaz à effet de serre chiffré sur l'ensemble du cycle de vie des installations qui permette d'évaluer les incidences sur le climat, en prenant également en compte le changement d'occupation des sols.**

Les remarques de la MRAe laissent penser que ce dossier ne constitue une menace grave pour la biodiversité. Pour autant, Eccla demande une prise en compte sérieuse des remarques faites par cette autorité.

### **Avis formulés par la CDPENAF** (plusieurs avis)

Eccla prend note des avis favorables émis par la CDPENAF vis-à-vis de l'ECCLA et du PC.

## **B- Les règles de détermination du positionnement d'Eccla**

En complément des critères utilisés par les administrations de l'état pour évaluer l'opportunité d'accorder une autorisation pour construire et exploiter une installation photovoltaïque sur un terrain agricole ou naturel, ECCLA a établi ses propres indicateurs, faciles à mesurer.

Les indicateurs déterminés par ECCLA permettent un développement raisonné et prudent des EnR photovoltaïques. Ils ont pour finalité :

- L'atténuation des pertes en biodiversité.
- La réduction des risques d'incendie et de modification du microclimat.
- La diminution de l'impact sur le paysage et les sites remarquables.

Ces indicateurs sont les suivants :

### **Parcs au sol et agrivoltaïque-élevage**

- Interdiction des nouveaux projets sur les zones ayant fait l'objet d'un évitement ou d'une réduction lors d'une précédente séquence ERC ;
- **Sous réserve que les enjeux faune-flore, paysages, sites et risques d'incendie le permettent et sous réserve que la saturation en installation EnR soit faible à modérée**, acceptation du projet si :
  - Emprise clôturée du parc <10 ha (15ha dans les zones d'accélération) ; < 5ha s'il y a des enjeux modérés.
  - Superficie des parcs PV exploités, autorisés, en instruction et en projet < 5% de la superficie communale.
- Degré de saturation de la zone : superficie totale des projets exploités, autorisés, en instruction et en projet <5% du territoire englobant.

### **Agrivoltaïque hors élevage**

- **Sous réserve que les enjeux faune-flore, paysages, sites et risques d'incendie le permettent**, acceptation du projet si :
  - Emprise clôturée du parc <5 ha.
  - Superficie des parcs agri-PV exploités, autorisés, en instruction <5% SAU communale.

### **Serres PV**

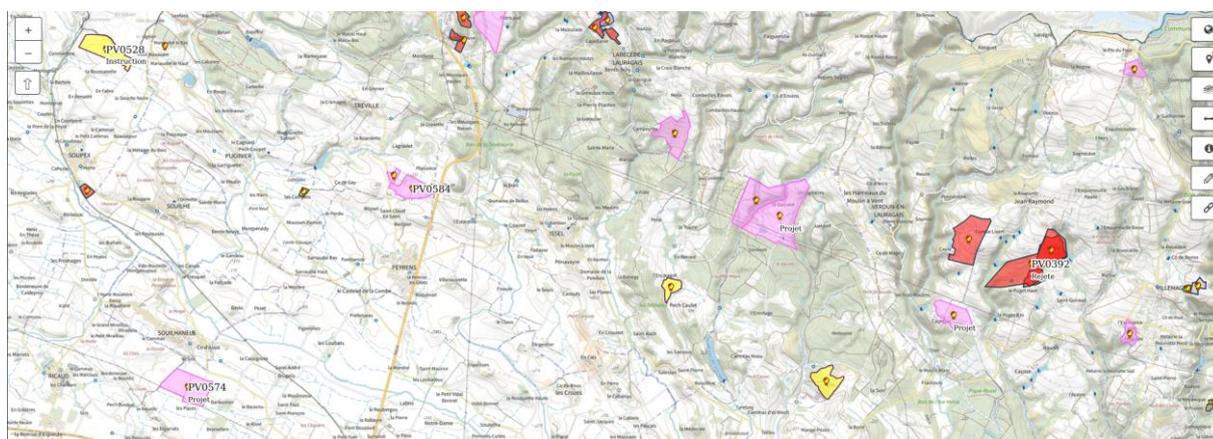
- Acceptation du projet si superficie < 1 ha

## C- Situation du dossier PV0478 vis-à-vis des règles d'ECCLA

Eu égard à ces critères, la situation du dossier de parc agri-PV Issele PV0478 est la suivante :

- Données générales :
  - Superficie de la zone englobante : 11713 ha
  - Superficie de la commune : 1800 ha
  - SAU de la commune : 532 ha
- Données propres au dossier PV0523 :
  - Enjeux biodiversité : **Faibles**
  - Emprise clôturée du dossier : 4,98 ha **Conforme**
  - Superficie des parcs exploités, autorisés, en instruction et en projet sur la zone englobante : 355,22 ha / 11713ha = 3,03 % **Conforme**
  - Part du dossier PV0523/SAU communale= 0,9 % **Conforme**

Ci-dessous la carte et le tableau présentant les installations PV exploitées, autorisées, en instruction, en projet, rejetées ou abandonnées sur la zone englobante (source DDTM) : en rose les dossiers en projet, en jaune les dossiers en instruction, en bleu les dossiers autorisés, en vert les dossiers exploités, en rouge les rejetés, en gris les abandonnés.



N SSPARC	COMMUNE	SCOT	EPCI	Statut General	Nom du Parc	Puiss as par	Surface ha	Connaissance Type	Date Pole ENR	Date demande/ N PC	Pétitionnaire PC	Nature decli	Date decision PC	
PV0392	VERDUN-EN-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Rejete	Peyreito Puget	19,20	15,20	pôle énergies renouvelables	20/05/2019	26/11/2020	PC 011 407 20 M0002	SOLAR CENTURY	Refusé	30/11/2022
PV0368-b	SAINT-PAPOUL	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Instruction	Le Terrier - carrière	13,88	16,07	demande de PC	-	06/11/2019	PC011 361 19 M0005	Engie Green	-	-
PV0514	VILLEMAGNE	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Instruction	Villemagne 1	3,80	3,20	demande de renseignement	-	13/06/2022	PC 011 428 22 00001	IRISOLAR SOL 3	-	-
PV0478	ISSELE	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Instruction	Lieu-dit - L'Escaragot	4,28	5,00	pôle énergies renouvelables	21/10/2021	27/06/2023	PC 011 175 23 00002	Reden Solar	-	-
PV0574	CASTELNAUDARY	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Projet	Lieu-dit « Co de Gris »	16,00	26,00	pôle énergies renouvelables	16/05/2023	-	-	-	-	-
PV0043-a	CENNES-MONESTIES	SCOT Lauragais	CC Piège Lauragais Malepère	Aut_Caduque	Cennes-Monestiés-Sat	0,60	1,31	pôle énergies renouvelables	09/04/2009	20/08/2009	PC01108909D0003	SARL CS de SALVAYRE	Autorisé	02/05/2013
PV0043-b	CENNES-MONESTIES	SCOT Lauragais	CC Piège Lauragais Malepère	Aut_Caduque	Cennes-Monestiés-Sat	1,26	1,31	pôle énergies renouvelables	09/04/2009	20/08/2009	PC01108909D0003	SARL CS de SALVAYRE	Autorisé	02/05/2013
PV0204	VERDUN-EN-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Refuse	Verdun-Peyreito	11,45	21,45	demande de renseignement	-	28/05/2015	PC01140715D0004	Sarl GDSOL 53	Refusé	02/02/2017
PV0258	CENNES-MONESTIES	SCOT Lauragais	CC Piège Lauragais Malepère	Refuse	Salvyrie	18,77	18,00	demande de PC	-	26/10/2016	PC011091610M004	Arcolis	Refusé	13/10/2019
PV0528	SOUPEX	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Instruction	Lieu-dit - La Boussanel	19,50	21,90	svis opportunité pôle	01/04/2022	21/06/2022	PC 011 385 22 00003	SOLFOCC	-	-
PV0042	VILLEMAGNE	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Exploite	Villemagne-Solios	0,25	1,30	-	07/04/2009	DP01142809D0003	Soleil du Midi	Autorisé	18/05/2009	
PV0070	LABECÈDE-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Projet	Labecède-Luxel	0,00	34,60	pôle énergies renouvelables	17/11/2009	-	-	-	-	-
PV0120	VERDUN-EN-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Projet	Verdun-Puget	18,00	50,00	pôle énergies renouvelables	19/10/2010	-	-	-	-	-
PV0167	VERDUN-EN-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Refuse	Verdun-Comballibert	18,00	37,50	pôle énergies renouvelables	13/09/2012	30/04/2013	PC01140713D0003	Centrale PV du Laurag	Refusé	04/02/2015
PV0093	PUGNIER	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Exploite	Pugnier-Campets	0,59	1,45	-	22/09/2008	DP01130008D0003	M. ADOUE	Autorisé	22/10/2008	
PV0103	LABECÈDE-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Refuse	Labecède-Capellanié	3,49	8,62	pôle énergies renouvelables	21/09/2010	21/10/2010	PC01116110D0007	Element Power & Heat	Refusé	23/12/2010
PV0169-b	SAINT-PAPOUL	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Projet	Le Barnelet	17,30	35,30	pôle énergies renouvelables	26/10/2012	-	-	-	-	-
PV0169-a	ISSELE	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Projet	Le Barnelet	9,70	19,80	pôle énergies renouvelables	26/10/2012	-	-	-	-	-
PV0049	SOUPEX	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Refuse	Soupeux	0,00	2,95	-	20/04/2009	DP01138509D0002	M. ADOUE	Refusé	15/05/2009	
PV0102	LABECÈDE-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Autorisé	Labecède-Capellanié	1,71	2,79	pôle énergies renouvelables	21/09/2010	04/07/2012	PC01116112D0003	Cap Vert Solarenergie	Autorisé	09/09/2016
PV0276	LABECÈDE-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Projet	Centralis Cardebat	0,00	23,04	appel d'offres CRE	-	-	-	-	-	-
PV0223	PUGNIER	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Autorisé	Mont Blanc 4	0,25	0,14	appel d'offres CRE	-	12/06/2014	PC01130014D0001	Benoit Pannouille	Autorisé	11/09/2014
PV0367-a	LABECÈDE-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Rejete	Borde Neuve	4,00	3,90	pôle énergies renouvelables	20/11/2018	16/12/2019	PC01116119M0005	Engie Green	Refusé	30/11/2022
PV0367-b	LABECÈDE-LAURAGAIS	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Rejete	Borde Neuve	3,09	3,00	pôle énergies renouvelables	20/11/2018	16/12/2019	PC01116119M0005	Engie Green	Refusé	30/11/2022
PV0584	TREVILLE	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Projet	Lieu-dit « Paris »	9,67	14,93	pôle énergies renouvelables	01/10/2050	-	-	-	-	-
PV0585	VILLESISOLE	SCOT du Lézignanais	CC Piège Lauragais Malepère	Projet	Lieu-dit « La Forcate »	5,55	88,71	pôle énergies renouvelables	01/12/2050	-	-	-	-	-
PV0258	VILLEMAGNE	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Autorisé	Las Solios de Margry	3,20	3,70	pôle énergies renouvelables	11/05/2019	01/12/2019	PC01142816D0004	Langa Solution	Autorisé	12/07/2018
PV0515	VILLEMAGNE	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Projet	Villemagne 2	2,50	2,80	svis opportunité pôle	04/02/2022	-	-	-	-	-
PV0516	VILLEMAGNE	SCOT Lauragais	CC Castelnaudary Lauragais Audois	Projet	Villemagne 2	4,90	4,50	svis opportunité pôle	04/02/2022	-	-	-	-	-
TOTAL							355,22							

## **D- Conclusion et avis d'Eccla**

**Compte-tenu de l'avis de la MRAE et de la conformité avec les indicateurs de taille élaborés par notre association, Eccla émet un avis favorable dans le cadre de cette enquête publique.**

Le Président :

Christian CREPEAU



Narbonne, le 26/11/2024